

Je suis un ancien salarié de la société Sede. Société qui est en charge de l'épandage des boues d'Achères. J'ai travaillé directement sur les boues d'Achères pendant plusieurs années, d'abord sur le terrain puis en tant que responsable. J'ai quitté cette société début 2004, je suis maintenant travailleur indépendant.

Bien que ne sois plus concerné directement par ce sujet des boues d'Achères, il me tient néanmoins à coeur et je reste un « militant » de l'épandage ou plus exactement du retour au sol des déchets organiques en général et des boues (d'Achères ou d'ailleurs) en particulier.

La problématique de l'épandage des boues est complexe, difficile à expliquer, « agressive » pour tous les publics même les moins soucieux de l'environnement, et structurellement conflictuelle.

Je pense néanmoins que la valorisation agronomique (agricole et/ou paysagiste) des boues reste la solution la plus écologique. Il ne s'agit pas de s'en débarrasser mais de les considérer comme des matières premières renouvelables, au même titre que les effluents d'élevage, les déchets organiques issus de l'industrie papetière et de tous les déchets organiques en général.

Cette contribution est donc tirée de 15 ans d'expérience sur l'épandage des boues en général et les boues d'Achères en particulier.

Je vais tâcher d'aborder tous les sujets et donc les sujets d'inquiétude, les sujets de polémique et les raisons du bien-fondé de cette pratique

Les métaux lourds

Beaucoup d'inquiétude sur ce sujet, beaucoup d'idées fausses aussi

- 1- les sols, agricoles ou pas, contiennent des métaux lourds, **tous**. Il n'existe pas une portion de territoire sur cette planète dont les sols ne contiennent pas de métaux lourds, en proportion variables selon les types de sols, leur géologie et leur pédogenèse (il en est probablement de même sur les autres planètes d'ailleurs) Ce sont des éléments dit « ubiquitaires » c'est-à-dire qu'on en trouve partout.
- 2- C'était déjà comme ça avant l'apparition de l'espèce humaine, ce n'est pas un résultat de l'activité humaine.
- 3- Pour les sols agricoles, l'espèce humaine en a rajouté, d'abord de façon « artisanale » : l'usure des pièces métalliques des engins de travail du sol. Tous les aciers contiennent des métaux lourds, de même que le bronze (le cuivre est un métal lourd). Les socs de charrues s'usent et l'usure produit des particules très fines de métaux qui restent dans le sol. Et depuis qu'on utilise des charrues en métal, soit depuis environ mille ans, on contamine légèrement les sols en métaux lourds.
- 4- Puis de façon plus industrielle : les engrais, toujours l'usure des outils de travail du sol (en aciers spéciaux), certains produits phytosanitaires (notamment ceux à base de cuivre) les compléments de l'alimentation du bétail que l'on retrouve dans les effluents d'élevage (fumiers lisiers), et enfin les déchets de l'industrie agroalimentaire, les boues de papeteries, les boues et les composts de déchets verts ou urbains
- 5- Les scientifiques de l'INRA spécialisés dans ces questions affirment qu'on ne peut pas savoir quelle est la part de métaux « naturels » et la part de métaux rajoutés dans un sol agricole (On ne parle pas ici des pollutions industrielles comme sur le site de

Metalleurop ou les quantités mesurées sont de 100 à 1000 fois plus élevées que dans un sol agricole « normal »)

- 6- Les plantes qui sont cultivées sur ces sols contiennent des métaux lourds, **toutes, toujours**. On ne sait pas faire pousser des plantes totalement exemptes de métaux lourds.
- 7- Les plantes contiennent des métaux lourds, donc nos aliments aussi et donc .nos propres déjections et donc les boues. De plus on métabolise moins les métaux que les hydrates de carbone donc notre appareil digestif a pour effet de concentrer les métaux dans nos déjections.
- 8- Les teneurs des plantes en métaux ne dépendent pas de la teneur des sols (**Attention encore une fois on ne parle pas ici des sols ayant subi des pollutions industrielles, on ne joue pas dans la même catégorie**) Il n'y a aucune corrélation entre la teneur des sols en un métal donné et la teneur des plantes qui poussent dessus. On n'a jamais trouvé la règle qui permette de prévoir la teneur dans une plante à partir de la teneur du sol, on la cherche depuis longtemps, mais on ne l'a pas (encore ?) trouvé. Pour expliquer la teneur en métaux des plantes cultivées et la variabilité de cette teneur, les scientifiques parlent parfois d' « effet terroir »
- 9- Les boues que l'on apporte, apportent donc une petite quantité de métaux sur un sol qui en contient déjà ...plus ou moins.
- 10- Exemple : le cadmium, les sols limoneux du bassin parisien contiennent en moyenne 0,25 ppm de Cadmium (source BDAT, INRA d'Orléans) Si on admet qu'il y a 2500 Tonnes de terre à l'hectare (pour une profondeur de labour de 20 cm) cela fait 700 grammes de cadmium à l'hectare. Un apport de boues d'Achères pour un épandage à 15T brutes par ha (sachant qu'il y a normalement un épandage tous les cinq ans) apporte 7, 5 tonnes de matières sèches à l'hectare, pour une teneur de 5 ppm, de Cadmium, cela fait 37,5 grammes de cadmium apporté à l'hectare soit environ 5% du stock présent dans le sol. Cette augmentation de teneur théorique est trop faible pour pouvoir être correctement mesurée, on est dans l'incertitude de la mesure, les analyses de métaux ne sont en effet pas très précises dans la mesure ou les quantités sont extrêmement faibles (1ppm =0,000001%).
- 11- On arrive parfois à mesurer cette augmentation dans certains essais scientifiques en apportant des dosages très importants simulant au moins 20 ans d'épandages réguliers.
- 12- On n'a jamais pu mesurer de différence entre les teneurs en métaux des plantes ayant poussé sur des sols ayant reçu des boues (conformes à la réglementation) par rapport aux plantes ayant poussé sur le même sol n'ayant pas reçu les boues. C'est ce que montrent les fameuses bandes témoins réalisées sur certaines parcelles recevant des boues d'Achères.
- 13- De nombreux essais scientifiques ont montré que l'on ne mesure pas non plus de lixiviation dans l'eau
- 14- Les métaux lourds sont des éléments chimiques simples : ils ne peuvent pas se dégrader. Si les métaux ne « descendent » pas dans la nappe, s'ils ne « partent » pas avec les récoltes, alors il faut supposer qu'ils s'accumulent dans le sol, même si on a des difficultés à le mesurer, c'est en tout cas l'hypothèse la plus probable ou le phénomène « dominant ». C'est d'ailleurs pour ça que la réglementation de 1997, en application du principe de précaution, a fixée des valeurs limites de métaux dans le sols au-delà desquelles il est interdit d'épandre, si les sols sont déjà un peu « chargés » que ce soit pour des raisons géologiques ou des raisons d'apports par les hommes, alors il ne faut pas en rajouter. C'est également pour ça que les procédures de suivi intègrent des mesures régulières des sols en métaux lourds. *Pour l'anecdote, ces seuils ont ensuite été considérés à tort comme des indicateurs de pollution, ce qu'ils ne sont*

pas, il y a des sols en France qui présentent naturellement des teneurs supérieures à ces seuils.

- 15- Certains de ces métaux lourds sont aussi des oligo-éléments. Le cuivre, le zinc sont des oligo-éléments très importants, on en apporte parfois comme engrais sur des sols carencés ou pour les cultures hors sols sous serre. On en donne aussi aux animaux d'élevage intensifs pour optimiser la production de viande. Le Chrome et le Nickel sont également des oligo-éléments pour les animaux et donc pour les hommes.
- 16- Ces 4 éléments sont donc ET indispensables à la vie végétale et humaine, ET toxiques à partir d'une certaine dose.

Enfin il a eu un grand nombre d'expérimentations scientifiques sur le sujet et les références bibliographiques sont extrêmement abondantes sur la valeur agronomique des boues, sur les métaux lourds, sur les micropolluants organiques, sur l'écotoxicologie, etc.... et notamment :

- ADEME, le fascicule intitulé : Inventaire national des essais agronomiques réalisés avec des matières organiques d'origines urbaine et industrielle- 136 Fiches
- Le guide technique réalisé par l'Ademe et l'APCA intitulé « dérogations relatives à la réglementation sur l'épandage des boues de station d'épuration »
- INRA (programme AGREDE),
- INA PG, ENSAIA, etc.

Les Composés organiques

Il s'agit de molécules organiques (c'est-à-dire constituées majoritairement de carbone) qui ont un effet nocif voire toxique pour certaines d'entre elles .Elles peuvent être d'origine :

- Naturelle : notamment certaines molécules issues de la combustion du bois, certains hydrocarbures aromatiques (HAP) sont produits par la fonte et la combustion des graisses animales sur un barbecue (la graisse de la côtelette qui coule sur les braises), les émissions naturelles de Terpènes des conifères lors de fortes chaleurs
- Industrielle, dans ce cas il s'agit de :
 - ✓ matières actives utilisées par les industries qui ne sont pas ou qui ne devraient pas être rejetées dans le réseau,
 - ✓ produits d'entretien domestique (lessive, produits d'entretien des sols, des vitres), des produits de bricolage (colles, peintures, etc...) les produits phytosanitaires utilisées par les ménages ou se trouvant sous forme de résidus dans l'alimentation, et enfin des médicaments évidemment présents dans les déjections humaines et animales. (on peut préciser ici que, dans un pays comme le nôtre, les animaux d'élevage consomment plus de médicaments vétérinaires, y compris d'antibiotiques, en tonnage que la population humaine, et que les résidus de ces médicaments vétérinaires sont tous épandus sur le sol sous forme d'effluents d'élevage (fumier, lisiers , fientes,...)

Ces molécules qui contrairement aux métaux lourds, ne préexistaient par à l'ère industrielle se retrouvent nécessairement dans le réseau puis dans la station d'épuration, la majorité d'entre elles se dégradent très rapidement (les bassins d'aération, les digesteurs sont de puissants

réacteurs biologiques, les bactéries qui y travaillent sont capables de biodégrader beaucoup de ces molécules indésirables) mais d'autres sont plus résistantes. Les plus emblématiques d'entre elles sont les PCB.

On retrouve toutes ces molécules résistantes dans les sols, soit issues de la pollution atmosphérique, soit issues de pratiques agricoles pour les phytosanitaires, soit par les épandages des déchets organiques : fumier, lisier, fientes, déchets organiques de l'industrie agroalimentaire, compost de déchets verts, compost de FFOM (Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères collectées sélectivement) et des boues et composts de boues.

Toutes ces molécules finissent par se dégrader soit sous l'effet de l'activité biologique des sols soit sous l'effet de la lumière : Le DDT, la pire de ces molécules, utilisé dans les années 70 et interdit depuis est en train de disparaître des écosystèmes naturels et humains, il aura fallu une trentaine d'année pour constater une véritable atténuation.

Ces molécules, lorsqu'elles présentent réellement des effets toxiques et qu'elles ne sont pas facilement biodégradables dans les STEP, devraient être interdites de fabrication, de commercialisation et d'utilisation. C'est le cas aujourd'hui des PCB (enfin !)

C'est depuis que les détenteurs de PCB sont obligés de les déclarer et de les faire incinérer, à un coût très élevé, dans des incinérateurs pour déchets spéciaux, que l'on a vu régulièrement des pollutions ponctuelles sur les boues. Les détenteurs indéliçables vidant leur stock dans le réseau. Ces événements regrettables, qui obligent à mettre les boues en décharge au lieu de les épandre, montrent néanmoins que le système est entrain d'être purgé de ses stocks de PCB.

Quoiqu'il en soit, les boues ne sont jamais sources de contamination pour leur aval (c'est à dire pour les sols) mais « victimes » des contaminations qui ont lieu en amont et qu'il faut supprimer, car ces sources de contamination amont ne contaminent pas que les boues mais tout notre environnement.

C'est d'ailleurs exactement la même chose pour les composts issus de la fraction fermentescible des ordures ménagères

La valeur fertilisante

Si les boues contiennent des molécules organiques indésirables, des métaux lourds (dont certains sont des oligo-éléments) elles contiennent d'abord et avant tout des matières organiques d'origine biologique qui présentent une valeur amendante dans les sols, des matières minérales qui présentent également une valeur amendante pour les sols (le Calcium qui a un effet « chaulage » et permet de remonter ou maintenir le pH des sols) et des matières minérales qui sont des nutriments pour les plantes et les animaux : le phosphore en premier lieu, le Magnésium, le potassium mais dans des proportions très modestes, de l'azote (moins dans les boues d'Achères que dans les autres) et de tous les oligo-éléments dont les plantes ont besoin : le soufre et le fer ; le cuivre, le zinc, le nickel et le chrome (réglementés comme métaux lourds) ; le Manganèse, le cobalt, le Molybdène, (qui sont aussi des métaux lourds mais pas réglementés dans les boues) et d'autres moins connus.

Les matières organiques des boues en général ne permettent pas un véritable apport d'humus « long terme » mais une matière organique dite « labile » dont la décomposition dure deux à cinq ans et qui joue le même rôle de stabilisant structural que l'humus, mais de façon moins durable. Ce sont les composts, de boues ou d'autres déchets organiques qui permettent d'apporter de l'humus.

Le phosphore est le principal facteur « engrais » et c'est cet élément qui, le plus souvent, sert (ou devrait servir) de base au calcul de la dose de boues apportée. Il se substitue à un apport

d'engrais minéraux, il en de même pour le magnésium. Les autres éléments sont apportés de façon plus modestes ou sont des oligo-éléments qui sont rarement apportés par les agriculteurs en routine (les engrais « oligo-éléments » sont très chers) mais qui sont souvent une motivation pour l'agriculteur de prendre des boues ou tout autre apport organique : « ça apporte le cocktail d'oligo-éléments dont on sait jamais combien il faut en mettre précisément mais dont on sait qu'ils faut les apporter de temps en temps »

Au final l'économie d'engrais pour un agriculteur utilisateur peut aller jusqu'à 12€ par tonne soit 120 à 150 € par Hectare. Mais ceci est un maximum, l'agriculteur ne valorisera pas systématiquement en terme d'économies d'engrais tous les différents éléments de la boue.

Le phosphore

Les boues sont riches en phosphore et ce phosphore constitue la principale valeur agronomique des boues. Ces apports sont parfois contestés au motif que les sols sont déjà bien chargés en phosphore.

Il est vrai que les sols présentent des teneurs élevées dans une bonne partie du bassin parisien et qu'une terre saturée en phosphore peut contribuer à l'eutrophisation des rivières lorsqu'elle est emmenée par ruissellement, par érosion hydraulique dans les rivières. Ce phénomène est la conséquence d'une surfertilisation systématique entretenue par les vendeurs d'engrais, et de la non prise en compte ou à l'insuffisance de prise en compte de la valeur phosphatée de tous les déchets organiques, et notamment des écumes de défécation de sucreries.

Enfin et surtout toutes les parcelles ne sont pas surchargées en phosphore loin de là.

Si le phosphore pose problème, il faut interdire les engrais phosphatés et utiliser le phosphore de recyclage prioritairement, les effluents d'élevage (également très riches en phosphore), les déchets de l'agroalimentaire et les déchets organiques urbains pour les parcelles qui en ont le plus besoin. Il y a une contradiction ubuesque à vouloir restreindre l'usage des boues au motif de la surcharge des sols en phosphore, tout en continuant à promouvoir l'utilisation des engrais phosphatés alors même que les boues ne concernent que quelques pourcents de la surface agricole.

Le phosphore est une matière première non renouvelable dont les réserves ne sont pas infinies. Nous avons le devoir d'économiser cette matière première dont les pays du tiers monde ont cruellement besoin, c'est enjeu alimentaire mondial majeur, la carence en phosphore est le premier facteur limitant les rendements après l'eau dans les pays émergents et les pays sous développés. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le prix des engrais phosphatés a beaucoup augmenté depuis trois ans. Renforçant ainsi l'intérêt économique de l'utilisation des boues pour les agriculteurs.

Les acteurs économiques impactés par l'épandage des boues

Les grands groupes de traitements de l'eau (Véolia-Générale des Eaux, Suez-Lyonnaise des eaux). En première analyse, l'intérêt commercial de ces sociétés est de répondre à la demande de leurs clients. Si une ville veut faire de l'épandage, elles ont intérêt à se montrer performante pour l'épandage pour gagner ce marché, si une ville veut faire de l'incinération elles ont intérêt à se montrer performante pour l'incinération. Cependant, pour les grandes agglomérations le choix de l'incinération leur est objectivement favorable : c'est plus cher, donc plus de chiffres d'affaires, c'est plus « hi-tech » donc moins de concurrence et donc plus de marge. Par contre pour les boues rurales, c'est le contraire : une remise en cause de

l'épandage peut remettre en cause le choix de l'assainissement collectif au profit de l'assainissement individuel.

L'industrie chimique : il est évident qu'avec la mise en place du programme REACH, les industriels ont tout intérêt à ce que l'incinération se développe : pour l'évaluation de l'impact d'une nouvelle molécule mise sur le marché des particuliers, le devenir de cette molécule sera nécessairement à un moment ou à un autre, pour partie, dans les boues. Si elles sont brûlées ou si elles sont épandues, cela n'a pas du tout les mêmes conséquences sur les évaluations des risques sanitaires desdites molécules.

Les coopératives ou les négociants qui vendent de l'engrais aux agriculteurs. Bien évidemment, les boues revendiquant une valeur fertilisante et réussissant à convaincre un certain nombre d'agriculteurs de les substituer à leurs engrais, ces structures qui vendent de l'engrais aux agriculteurs ont constaté une perte de chiffre d'affaires. Cette perte les a rendues très agressives sur le terrain. Elles ont de plus horreur de voir des « étrangers marcher sur leurs plate bandes » même si les sommes en jeu sont très modestes. Lorsque le syndicat agricole départemental prend des positions dures contre les boues, les agriculteurs des conseils d'administration des coopératives concernées les appuient évidemment fortement.

D'autres acteurs ont pu jouer un rôle significatif sur la polémique sur les boues. En effet les promoteurs des biocarburants à partir de la betterave éthanol avaient un problème : cette filière devait produire des volumes considérables d'un déchet organique que l'on appelle les vinasses. Il s'agissait pour eux de préserver la surface d'épandage pour ces vinasses en limitant au maximum les épandages de déchets organiques d'origine urbaine. Depuis les process industriels ont évolué et les quantités de vinasses générées à la tonne d'éthanol produite ne sont plus si importantes.

Les cahiers des charges des entreprises agroalimentaires

Quand Bonduelle a émis son cahier des charges au début des années 90, c'était pour des raisons uniquement commerciales, il fallait qu'ils s'alignent sur les conserveurs allemands qui avaient fait de « la culture sans boues » un argument commercial. Depuis Bonduelle a modifié sa position et autorise les boues dans son cahier des charges mais avec des normes plus strictes que la réglementation. Les boues d'Achères ne sont pas conformes à ces normes « spécifique Bonduelle » mais les parcelles de légumes industriels ne sont pas les débouchés les plus pertinents d'un point de vue strictement agronomique pour les boues d'Achères.

D'autres industriels leur ont emboîté le pas, lorsqu'ils rédigeaient un cahier des charges il leur était facile d'interdire les boues, ça faisait « propre ». Mais jamais ces clauses ne sont motivées par de véritables craintes sanitaires, il s'agit toujours de positionnement commercial. Par ailleurs certains groupes agroalimentaires sont liés financièrement à des vendeurs d'engrais ou au lobby de la filière Betterave éthanol, ils ont alors tout naturellement interdit les boues dans leur cahier des charges.

La position des organismes professionnels agricoles

Il s'agit des chambres d'agriculture, du syndicat « majoritaire » : les FDSEA des différents départements concernés et des syndicats de branche (CGB, AGPB.). Les autres syndicats (coordination rurale, confédération paysanne) étant moins représentatif dans le bassin parisien.

Il faut d'abord savoir que leur position est différente d'un département à l'autre, elle va d'une hostilité virulente à une méfiance polie, dans certains départements (hors bassin parisien) elle est favorable.

L'agriculture française a subi des crises violentes durant les années 90, une crise économique d'abord : beaucoup d'agriculteurs ont vu leurs revenus diminuer. Le modèle économique sur lequel les stratégies de chaque entreprise individuelle, chaque ferme, s'appuyait s'est écroulé. Événement évidemment traumatisant à titre individuel pour les agriculteurs.

De plus ils ont été agressés comme pollueurs, à plusieurs reprises et violemment, collectivement et individuellement. Quoique l'on pense des pratiques agricoles modernes, les agriculteurs se vivent sincèrement comme des gens en symbiose avec la nature, qui la connaissent et la respectent puisqu'ils en vivent, contrairement aux citadins. Cette remise en cause a été très très mal vécue par les agriculteurs individuellement, générant une agressivité très forte voire une vraie violence. Les syndicats ont utilisé les boues (entre autres) pour canaliser cette violence (« Comme on nous emmerde pour les produits de traitements, les nitrates, et tout la reste on va certainement pas continuer à prendre la merde des villes ») à chaque nouvelle pression environnementale sur l'agriculture, les syndicats agricoles, ou du moins certains d'entre eux, ont répondu par une « grève des boues ». Les boues ont ainsi servies de « catharsis » dans la gestion de cette révolution culturelle qui a consisté pour les agriculteurs à admettre que leurs pratiques avaient un impact environnemental.

Dans ce contexte, la crise de la vache folle n'a pas vraiment apporté la sérénité dans le débat.

Ceux des responsables agricoles ou des chambres d'agriculture qui voulaient être constructifs sur le sujet (personnes ou structures en général hors bassin parisien) ont proposé des conditions : « Nous, les boues on veut bien, mais on ne veut pas porter le chapeau en cas de problèmes » Cette position a amené à demander le fond de garantie. Cette demande est parfaitement légitime. Le fond de garantie est en effet justifié par ce que l'on appelle le « risque de développement » : S'il est épandu à travers les boues une molécule aujourd'hui considérée comme inoffensive et considérée demain comme toxique, comment règle-t-on le préjudice pour l'agriculteur si cette contamination conduit à un déclassement de sa récolte ou de ses terres, alors que le producteur de boues n'a rien à se reprocher? Inversement si les boues ne présentent aucun risque le coût d'un tel dispositif est minime pour assurer et garantir la filière d'épandage au niveau national. L'intérêt de ce fond de garantie va d'ailleurs bien au-delà des considérations purement financières ou assurancielles (le fond de garantie allemand n'a jamais servi parce qu'il n'y a jamais eu de pollutions par les boues). Dans la mesure où l'épandage des boues est la solution privilégiée (plutôt que l'incinération) tant au niveau de l'état français que de l'union européenne, il a une fonction presque politique : la collectivité nationale admet qu'un éventuel risque de contamination des sols par les boues est de sa responsabilité morale et non de celle des agriculteurs.

Les agriculteurs utilisateurs de boue

Il est curieux de constater qu'à chaque fois que l'on débat des boues, les agriculteurs utilisateurs sont toujours les grands absents. Et pourtant ils existent ! Peut-on dire qu'ils sont représentés par des syndicats hostiles à l'épandage ? Par la Sede ? Quoiqu'il en soit des agriculteurs utilisent des boues d'Achères, certains les utilisent depuis plus de quinze ans voire vingt ans et en sont satisfaits, il n'y a pas d'augmentation constatée de métaux dans leur sol et les boues y jouent normalement leur rôle de fertilisants.

Pour les plus fidèles d'entre eux, en quinze/vingt ans, ils ont affronté toutes les pressions de leur coopérative, de leurs clients de l'industrie agro alimentaires, toutes les pressions des syndicats agricoles, (certains ont été violemment pris à partie lors des réunions entre agriculteurs) les suspicions ou les agressions de leur voisins non agriculteurs pendant les enquêtes publiques, les pressions également de leur propriétaires fonciers, certains élus municipaux en ont perdu leur siège.

Et ils continuent à épandre des boues ! Il n'y a pas de meilleure preuve de leur valeur fertilisante.

La réaction du public, l'opposition des riverains et les enquêtes publiques

Les enquêtes publiques pour les plans d'épandage de boues en général et de boues d'Achères en particulier sont toujours conflictuelles. La transparence et la traçabilité n'ont jamais rassuré personne (Ce serait même plutôt le contraire : « si on prends tant de précautions, c'est que c'est louche ! »)

Quelque soit le discours, quelque soit l'honnêteté de la démarche mise en œuvre, le sujet choque et génère des oppositions. Ce n'est pas la conséquence d'un manque de concertation, il y a une répulsion fondamentale de l'être humain vis à vis de ses propres déjections qui fait que le seul fait d'en parler constitue déjà une provocation (on nous apprend dès la petite enfance que ce n'est pas poli de parler de ces choses là). J'ai pu constater durant toutes ces années que les individus se positionnaient rarement de façon rationnelle sur ce sujet, c'est presque toujours la réaction intuitive, affective qui induira le positionnement d'un individu sur ce débat quel que soit le niveau d'étude, de revenu et le type de profession des individus. C'est presque toujours notre cerveau reptilien qui nous dicte notre conduite sur un tel sujet. Les psychanalystes expliquent que nous associons inconsciemment nos propres déjections à l'idée de la mort, nous vivons dans une culture qui refuse la mort, ce qui explique le rejet intuitif et radical de ce qui nous ramène à cette part de notre animalité. Les aménageurs de ville nouvelle expliquent qu'il y a toujours deux choses que l'on n'arrive pas à caser dans une ville : la Station d'épuration et le cimetière, CQFD.

La crédibilité des données :

Les données produites par le Siaap et/ou par son prestataire de service sont toujours l'objet de défiance et de suspicion, quoiqu'il arrive, tous les systèmes de certification aussi honnêtes soient-ils ne parviennent pas à rassurer complètement. Cela tient au fait qu'il s'agit toujours « d'autocontrôle », même les certifications réalisées par un organisme indépendant agréé par le ministère ad hoc auront toujours pour défaut, aux yeux du public, d'être payées par le SIAAP ou son prestataire. Seul un contrôle de police effectué par un agent de l'état (un « policier ») peut être perçu comme indépendant (et encore !). Ce type de contrôle de police a parfois été réalisé dans certains départements mais de façon exceptionnelle. Ils n'auraient pourtant pas besoin d'être nombreux, il suffirait que quelques contrôles aléatoires et inopinés soient effectués de temps en temps (mais régulièrement). Mais l'Etat, pour des raisons budgétaires, se refuse à cette opération.

Dans certains départements, les « organismes indépendants » font ce type de contrôles grâce à des budgets départementaux ou régionaux, mais ces contrôles sont évidemment destinés aux boues produites sur le département et non aux boues d'achères. On pourrait d'ailleurs imaginer que le Siaap cotise à ces structures qui assurent la bonne conformité des plans

d'épandages et de la bonne réalisation du suivi de ces épandages de boues locales, sur leur territoire, ce serait « juste » (A l'inverse il ne serait pas « juste » que les budgets départementaux servent à payer des contrôles concernant des boues extra départementales), mais ces organismes craignent d'être alors suspectés d'être « vendus » au Siaap, les budgets en jeu seraient en effet nécessairement significatifs.